

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01538 Numéro SIREN : 799 073 127 Nom ou dénomination : A&B INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000328

A&B INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 Rue Saint Blaise
74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

**Copie certifiée conforme,
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.



ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**SAS A&B INVEST
19 RUE SAINT BLAISE
74230 THONES**

relatifs à l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	447 561.86 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0.00 Euros
- Résultat net comptable,	93 805.20 Euros

**Fait à CHAVANOD
Le 16/01/2023**

**Valérie SUGERE
ASSISTANTE CONFIRMEE**

**Jean Marc STEDILE
EXPERT COMPTABLE**

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	377 852		48 500
TOTAL	377 852		48 500
TOTAL GENERAL	377 852		48 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		0	426 352	426 352
TOTAL		0	426 352	426 352
TOTAL GENERAL		0	426 352	426 352

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	418 232	418 232	
Débiteurs divers	6	6	
TOTAL	418 239	418 239	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	32	32		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 297	3 297		
Impôts sur les bénéfices	374	374		
Groupe et associés	59 188	59 188		
TOTAL	62 892	62 892		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	20.0000	814			814

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 455
Total	2 487

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 14

[illegible]

A&B INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 Rue Saint Blaise
74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

BILAN

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

**Copie certifiée conforme,
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.

Désignation de l'entreprise SAS A&B INVEST

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 19 RUE SAINT BLAISE

74230 THONES

Numéro SIRET * 7 9 9 0 7 3 1 2 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVOIS

				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2	Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 1
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	426 352	377 852
	Total I (5)	044	048	426 352	377 852
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074	6	
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	21 203	15 516
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	21 210	15 516
	Total général (I+II)	110	112	447 562	393 368
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		16 280	16 280
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		1 628	1 628
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		272 957	308 036
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		93 805	59 345
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		384 670	385 289
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		32	25
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 297	2 518
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	54 987	59 562	5 536
	Produits constatés d'avance	174			
REVOIS	Total III	176		62 892	8 079
	Total général (I + II + III)	180		447 562	393 368
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Attestation de présentation des comptes En Euros.

A&B INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 Rue Saint Blaise
74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

COMPTES DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

**Copie certifiée conforme,
Le Président**



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Page 18

Formulaire obligatoire (article 302, Section A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A&B INVEST

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 2 Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 1 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant *	
	13	0 0 9 2 0 2 2	13	0 0 9 2 0 2 1		
Ventes de marchandises *		209	210			
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215	214			
		217	218			
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
Production immobilisée *			224			
Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	1		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	1		
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
Autres charges externes * : { dont crédit bail : - mobilier - immobilier }			242	8 159	3 164	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
Rémunérations du personnel *			250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
Dotations aux amortissements *			254			
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1		
	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	8 160	3 164	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(8 160)	(3 164)	
Produits financiers (III)			280	119 523	84 437	
Produits exceptionnels (IV)			290		23 230	
Charges financières (V)			294	8 541	2 091	
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300		34 261	
	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	9 018	8 807	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	93 805	59 345	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
Provisions non déductibles *			322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	9 018		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	67 273		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprise nouvelles (44, sixies)	986	Zone franche uraine (44 octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44 septuies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sixies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Crédence due au report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septuies)	993	350
						119 523
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	50 573	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	50 573	372	

Attestation de présentation des comptes En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS A&B INVEST				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2021		et clos le : 30/09/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024			160
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

A&B INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 16 280 euros
Siège social : 19 rue Saint Blaise, 74230 THONES
799 073 127 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 93 805,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	93 805,20 euros
A titre de dividendes aux associés	87 912,00 euros
Soit 108 euros par actions	
Le solde soit	5 893,20 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter 1^{er} juin 2023.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Ple AJ

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 87 912 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été effectué les distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le 30 septembre 2019 :
Néant

Exercice clos le 30 septembre 2020 :
Néant

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
- 70 004 euros, soit 86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 70 004 euros
- 24 420 euros, soit 30 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 420 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Eric BENARD

